



LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Paris, le 31 mars 2026

Madame Christine SIMON
Déléguée Syndicale Centrale
Force Ouvrière- Communication
60 rue Vergniaud

75640 PARIS CEDEX 13

Madame la Déléguée Syndicale Centrale,

Par courrier en date du 25 mars, vous me faites part de votre souhait de voir mise en place une prime de partage de la valeur au bénéfice des postières et des postiers. Votre demande est motivée par un souci de reconnaissance de l'engagement de chacun et de maintien du pouvoir d'achat.

Je partage votre préoccupation de voir l'action et l'engagement de chacun valorisés. C'est pourquoi au fil des ans nous avons déployé différents dispositifs visant à accompagner financièrement les postières et les postiers.

Outre les augmentations de salaires dans les NAO, nous avons renforcé les dispositifs d'aide aux transports, engagé des moyens supplémentaires dans la protection sociale afin de préserver les couvertures santé et prévoyance.

Nous avons également, par un nouvel accord conclu avec plusieurs organisations syndicales dont la vôtre, renforcé le partage des résultats, au travers de l'intéressement. Les sommes versées pour ces deux dernières années figurent dans le top trois des montants distribués par notre entreprise.

L'engagement et l'adaptation des postières et postiers est également et surtout valorisé par une politique d'évolution de carrière au sein de l'entreprise au moyen de promotions qui permettent à chacun d'accompagner les changements de l'entreprise tout en progressant en qualification et bien entendu en rémunération.

Ainsi, sur les cinq dernières années, ce sont plus de 60 000 postières et postiers qui ont bénéficié d'une promotion.

S'agissant de votre demande, une prime de partage de la valeur supposerait une création supplémentaire de valeur. Or, si nos résultats 2025 sont résilients avec une bonne performance des activités de bancassurance et une certaine maîtrise de nos charges dans un contexte concurrentiel exacerbé dans un environnement économique perturbé, ils sont en baisse par rapport à l'année 2024 et notre niveau de dette est élevé.

Comme cela vous a été également présenté, les résultats opérationnels de La Poste SA sont fortement déficitaires et ne permettent donc pas d'envisager une telle mesure.

Je vous prie de croire, Madame la Déléguée Syndicale Centrale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Ange DEBON